



S.I.R.D.

135, rue de l'Industrie
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26
fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **36-08**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Comité syndical
du 25 juin 2008**

Le vingt cinq juin deux mille huit, à dix huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset, sous la présidence de Monsieur Michel BAFFERT,

Date de convocation : 12 juin 2008

Nombre de délégués en exercice : 18 Présents : 14 Votants : 15

Présents : Mmes BALMET, BROUZET, CARRIER, DIDIER, MASTROMAURO, SAUNIER-PLUMAZ, MM BAFFERT, BOULARD, CARBONARI, COIGNÉ, GAUTHIER, GILABERT, REPELLIN, ROUX,

Absents excusés : Mmes FRIER, MICHEL, MM JULLIEN, MOLINARO.

Président de séance : Michel BAFFERT

Secrétaire de Séance : Marcel REPELLIN

Rappel du quorum : 10

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE- PERSONNEL

Création d'un poste de Rédacteur Chef et suppression d'un poste de Rédacteur principal.

Rapporteur : Michel BAFFERT

Le Président, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
Il appartient donc au comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire

Considérant la nécessité de créer un emploi(s) de rédacteur chef au SIRD en raison de l'avancement de garde d'un agent.

Considérant la nécessité de supprimer un poste de Rédacteur principal

Le Président propose à l'assemblée,

- la création d'un poste de Rédacteur chef , à temps complet à raison de 35 hebdomadaires, la suppression d'un poste de Rédacteur principal à temps complet à raison de 35 hebdomadaires
Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} janvier 2008.

Filière :

Cadre d'emploi : Rédacteur Territoriaux.

Grade : rédacteur Principal: - ancien effectif 1- nouvel effectif 0

Filière : Administrative

Cadre d'emploi : Rédacteur Territoriaux.

Grade : Rédacteur chef : - ancien effectif 0- nouvel effectif 1:

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sont inscrits au budget 2008 chapitre 012,

CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE

Conforme au registre

Ainsi fait les jours, mois et ans susdits

Seyssinet-Pariset, le 26 juin 2008

Le Président

Michel BAFFERT

